

Palmarès 2012 des Villes et Villages Internet ardéchois

Au printemps 2011, le Sivu des Inforoutes a proposé à ses collectivités adhérentes de les accompagner pour l'obtention du Label Ville Internet organisé par l'Association éponyme. Le palmarès qui suit détaille les résultats des 25 collectivités ardéchoises qui ont suivi le mouvement.

Saint-Apollinaire-de-Rias, Ville Internet 5 arobases

Après une première candidature en 2011 avec laquelle il s'était déjà distingué (4 arobases), le village remporte cette année le plus haut des Labels avec 5 arobases. Ce qui lui permet de maintenir sa position de Ville Internet «référente» (*).

Saint-Apollinaire-de-Rias est le plus petit des villages, avec 159 habitants, à accéder à ce niveau de reconnaissance sur les 13 éditions du Label.

Cliquer ici pour accéder aux initiatives valorisées par le village en matière d'internet citoyen.

(*) Les collectivités considérées comme villes «référentes» sont celles qui obtiennent 4 ou 5 @. Cette année, 60 villes internet sur 356 portent cette mention.

Bourg-Saint-Andéol a réussi à maintenir 4 arobases

Après une première candidature en 2011, la ville remporte à nouveau 4 arobases.

Bourg-Saint-Andéol fait partie des 31 participants (sur 356) à remporter cette haute distinction et la mention «collectivité référente».

Cliquer ici pour accéder aux initiatives valorisées par la ville en matière d'internet citoyen.

6 communes et 1 EPCI reçoivent 3 arobases

- Alissas
- Annonay
- communauté de communes Rhône Crussol
- Lamastre
- Le Teil (néo-candidate)
- Saint-Marcel-lès-Annonay
- Thueyts (néo-candidate)

Alissas, Annonay, Lamastre et la communauté de communes Rhône Crussol ont réussi à maintenir le niveau qu'elles avaient obtenu en 2011. Saint-Marcel-lès-Annonay a remporté 1 arobase supplémentaire par rapport à sa candidature 2011. Quant aux communes de Thueyts et Le Teil, elles viennent se placer à un niveau très honorable pour une première candidature.

13 communes reçoivent 2 arobases

- Boulieu-lès-Annonay
- Lablachère
- Lavilledieu (néo-candidate)
- Les Salelles (néo-candidate)
- Montpezat-sous-Bauzon
- Peaugres (néo-candidate)
- Plats
- Roiffieux
- Saint-Cyr
- Sarras (néo-candidate)
- Toulaud
- Vanosc
- Villeneuve-de-Berg

Quatre communes (Lavilledieu, Les Salelles, Peaugres, Sarras) ont joint la catégorie des 2 arobases. Les neuf autres ont maintenu le niveau obtenu en 2011.

3 communes reçoivent 1 arobase

- Alba-la-Romaine (néo-candidate)
- Rochemaure (néo-candidate)
- Saint-Martin-d'Ardèche

Alba-la-Romaine et Rochemaure entrent dans la démarche pour la première fois et reçoivent 1 arobase. Saint-Martin-d'Ardèche maintient un niveau qu'il compte bien dépasser.